

France-Le Kremlin-Bicêtre: Fire and explosion protection and control consultancy services

OJ S 47/2016 08/03/2016

Contract notice**Services****Directive 2004/18/EC****Section I: Contracting authority**

I.1. Name and addresses

Official name: Bicêtre

Postal address: Porte 108, bâtiment Azur, 78 rue du Général Leclerc

Town: Le Kremlin-Bicêtre

Postal code: 94275

Country: France

For the attention of: Mlle Fondeville Elodie

E-mail: elodie.fondeville@aphp.fr**Internet address(es):**Address of the buyer profile: <https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.jsp>**Additional information can be obtained from:**

the abovementioned address

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

Official name: Hôpital Bicêtre

Postal address: Porte 108, bâtiment Azur, 78 rue du Général Leclerc

Town: Le Kremlin-Bicêtre

Postal code: 94270

Contact person: Cellule des marchés

Internet address: [https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?](https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2016_B0EJ_gs4Pr)[PCSLID=CSL_2016_B0EJ_gs4Pr](https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2016_B0EJ_gs4Pr)**Tenders or requests to participate must be submitted:** the abovementioned address**I.2. Type of the contracting authority**

Body governed by public law

I.3. Main activity

Health

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: no

Section II: Object of the contract

II.1. Description**II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority****II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery**

Services

Service category No 27: Other services

NUTS code FR107 Val-de-Marne

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Contrôles réglementaires périodiques des installations techniques et moyens de secours de sécurité-incendie des hôpitaux universitaires Paris-Sud.

II.1.6. CPV code(s)

71317100 Fire and explosion protection and control consultancy services

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

La présente consultation vise l'attribution d'un marché de contrôles réglementaires périodiques des installations techniques et des moyens de secours concourant à la sécurité-incendie des hôpitaux universitaires Paris-Sud.

Forme du marché:

Le marché est mixte, composé de 2 éléments distincts:

a) un marché ordinaire pour les prestations forfaitaires récurrentes de vérifications périodiques réglementaires, lesquelles seront rémunérées par application des prix figurant dans la DPGF;
b) un marché à bons de commande passé en application de l'article 77 du code des marchés publics pour les prestations spécifiques ponctuelles réalisées uniquement sur demande des HUPS et en dehors des visites de vérifications prévues dans la partie au forfait. Elles seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix figurant au bordereau des prix unitaires.

Le marché est conclu sans montant minimum ni maximum, en application de l'article 77 du code des marchés publics.

durée du marché:

Le marché sera conclu jusqu'au 31.12.2019, à compter de sa notification (la date de l'accusé de réception délivré au titulaire faisant foi).

Les prestations forfaitaires débiteront à la date de prise d'effet du marché. Par dérogation à l'article 13.1.2 du CCAG-FCS, les prestations hors forfait débiteront à la indiquée sur le bon de commande.

L'émission des bons de commande ne peut intervenir que pendant la durée de validité du marché.

Toute commande passée pendant le délai de validité du marché est exécutée jusqu'à son admission ou son rejet même si le délai d'exécution va au-delà de la date de validité du marché, dans la limite de 2 mois suivant la fin du marché.

Forme des prix:

Les prix sont révisables au terme de la première année d'exécution du marché.

II.2.2. Information about options

Options: yes

Description of options: Selon la définition des options donnée par le droit communautaire, les HUPS se réservent la faculté de recours ultérieur à la procédure négociée pour la conclusion d'un marché complémentaire ou la réalisation de prestations similaires au sens des articles 35. ii.4° 5° 6° du code des marchés publics.

II.2.3. Information about renewals

This contract is subject to renewal: no

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Duration in months: 48 (from the award of the contract)

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

Aucun.

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

L'exécution du marché sera financée par le budget des hôpitaux universitaires Paris Sud (HUPS) et sera régie par le titre IV de la première partie du code des marchés publics.

En application des articles 17 et 18 du code des marchés publics, les prestations faisant l'objet du marché seront réglées par application des prix forfaitaires ou unitaires selon les stipulations de l'acte d'engagement et des annexes financières.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 50 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes conformément à l'article 98 du code des marchés publics.

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

Les candidatures peuvent être présentées sous forme individuelle ou sous forme de groupement.

Dans le cas d'un groupement, le formulaire Dc1 devra préciser si le groupement est solidaire ou conjoint et être dûment complété. Les actes d'engagement et les annexes financières devront être soit co-signés par l'ensemble des entreprises groupées, soit signés par le mandataire seul dès lors qu'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter les membres du groupement. Dans les 2 formes de groupement, le nom du mandataire doit être expressément désigné dans l'acte d'engagement.

Les candidats ne sont pas autorisés à présenter simultanément une offre en qualité de candidat individuel et dans une seconde hypothèse, et en qualité de membres d'un ou plusieurs groupements.

La participation d'une même entreprise en qualité de mandataire de plusieurs groupements de candidats est interdite.

III.1.4. Contract performance conditions

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: 1. Pouvoirs des personnes habilitées à engager le candidat;

2. La lettre de candidature (imprimé Dc1) ou tout document équivalent rédigé sur papier libre reprenant intégralement les éléments figurant dans le formulaire Dc1, identifiant le candidat ou les membres du groupement, y compris le mandataire, dûment daté et signé;

3. Rib

4. Extrait K-Bis de moins de 3 mois

5. Noti2 attestant que l'entreprise est à jour de ses obligations fiscales et sociales

Les entreprises nouvellement créées peuvent produire une copie certifiée du récépissé de dépôt des statuts transmis par le centre de formalités des entreprises.

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: 1. La déclaration du candidat (imprimé Dc2) concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations, objet du marché réalisées au cours des 3 derniers exercices disponibles;

2. Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.

Les entreprises nouvellement créées peuvent présenter tout élément factuel et probant permettant d'apprécier leurs capacités économiques et financières.

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions:

1. Présentation de la société (effectif global annuel et liste de l'ensemble de ses moyens techniques et matériels).

2. Présentation d'une liste des prestations similaires exécutées au cours des 3 derniers exercices disponibles.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Criteria below

1. Critère 1: prix. Weighting 60
2. Sous-critère 1.a: part relative à la DPGF. Weighting 40
3. sous-critère 1.b: part relative au BPU. Weighting 20

4. Critère 2: valeur technique. Weighting 40
5. Sous-critère 2.a: organisation envisagée pour suivre le bon déroulement du marché. Weighting 5
6. Sous-critère 2.b: intervenants prévus. Weighting 5
7. Sous-critère 2.c: méthodologies appliquées pour assurer les vérifications. Weighting 10
8. Sous-critère 2.d: matériels utilisés. Weighting 3
9. Sous-critère 2.e: méthodes, moyens et matériels envisagés pour satisfaire aux préconisations de l'article IV.1.4 du CCTP pour la lutte contre les infections nosocomiales. Weighting 10
10. Sous-critère 2.f: exemples de rapports RVRE. Weighting 5
11. Sous-critère 2.g: projet de document de synthèse de levée des observations. Weighting 2

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

HUPS PREST 16 03

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

22.4.2016 - 12:00

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in days: 180 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

VI.2. Information about European Union funds

VI.3. Additional information

La visite des 3 sites est obligatoire et conditionne la validité de l'offre.

Jours et heures des visites: du lundi au vendredi de 8:00 à 16:00.

Date limite des visites: mercredi 6.4.2016 inclus.

La date limite des questions est fixée au lundi 11.4.2016 à 16:00.

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP: 3.3.2016.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Tribunal administratif de Paris
Postal address: 7 rue de Jouy
Town: Paris Cedex 04
Postal code: 75181
Telephone: +33 144594400
Fax: +33 144594646

VI.4.2. Review procedure

Precise information on deadline(s) for review procedures: Détails d'introduction des recours:
Un recours gracieux peut être adressé au représentant du pouvoir adjudicateur dans le délai de 2 mois à compter de la décision de rejet de la candidature ou de l'offre.

Un référé précontractuel peut être introduit avant la signature du contrat sur le fondement de l'article L.551-1 du code de justice administrative.

Un référé contractuel peut être introduit dans un délai de 6 mois à compter du lendemain de la signature du contrat, ce délai étant ramené à 31 jours suivant la publication d'un avis d'attribution du marché, conformément aux articles L.551-13 et R.551-7 du code précité.

Un recours de pleine juridiction peut être introduit dans le délai de 2 mois suivant la date de parution des mesures de publicité appropriées.

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

VI.5. Date of dispatch of this notice

3.3.2016